

# CAISSE CENTRALE DE LA MUTUALITE SOCIALE AGRICOLE

## *Décision relative à la surveillance épidémiologique de la maladie de parkinson en milieu agricole*

Le Directeur Général de la Caisse centrale de la Mutualité Sociale Agricole,

Vu la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés,

Vu la loi « Huriet-Sérusclat » du 20/12/1988 modifiée par la loi du 9/08/2004 relative à la politique de santé publique,

Vu les articles L. 1121-1 et suivants du Code de la Santé Publique,

Vu les recommandations de déontologie et bonnes pratiques en épidémiologie en date du 5/01/2006 ayant reçu l'agrément de la CNIL et du Conseil National de l'Ordre des Médecins,

Vu la méthodologie de référence pour le traitement de données personnelles opérés dans le cadre de recherches biomédicales,

Vu le récépissé de déclaration de conformité à une méthodologie de référence MR-001 en date du 11 juillet 2006 sous le n° 118 10 26,

Vu le récépissé de déclaration de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés sur le dossier n° 412 037 V5 en date du 19 décembre 2006.

### **Décide**

#### Article 1<sup>er</sup>

Il a été créé au sein des caisses du Limousin, de la Charente-Maritime, de la Gironde et de Mayenne-Orne-Sarthe un traitement d'informations à caractère personnel ayant pour finalité d'élaborer un système de surveillance de la maladie de Parkinson en milieu agricole parmi les affiliés à la MSA.

Ce traitement s'inscrit dans le cadre d'une Etude cas-témoin réalisée par l'INSERM et l'INVS sur la maladie de parkinson parmi les sujets affiliés à la Mutualité Sociale Agricole.

Ce traitement fait l'objet d'une modification et porte sur l'extension de l'opération à l'ensemble des caisses de Mutualité Sociale Agricole.

#### Article 2

Les informations concernées par ce traitement sont :

- **des données administratives** (nom, prénom, adresse, sexe, situation familiale)
- **des données de santé** (Date de mise en ALD, date de début de pathologie, code CIM 10 de l'ALD N°16, numéro Adeli du médecin signataire du Pires ou numéro Finess de l'établissement, numéro ALD et code CIM 10 ALD associées, date de mise en ALD des ALD associées, notion d'invalidité, code acte)

